



Auvergne, Puy-de-Dôme  
Royat

## Présentation de l'opération d'inventaire de la station thermale de Royat-Chamalières

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002764

Date(s) de rédaction : 2023

Cadre de l'étude : recensement du patrimoine thermal La station thermale de Royat-Chamalières

### Désignation

Aires d'études : Clermont-Auvergne-Métropole

Auvergne, Puy-de-Dôme

Royat

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

## La station thermale de Royat-Chamalières (Cahier des clauses scientifiques et techniques)

### 1. Le contexte institutionnel de l'étude

#### *Les communes de Royat-Chamalières et la station thermale*

Royat est une commune de plus de 4 000 habitants qui est située dans la métropole de Clermont-Ferrand et liée à sa commune voisine, Chamalières, par l'établissement thermal historique, situé à cheval sur les deux municipalités. Elle partage également avec Chamalières, une gare ferroviaire et leur appartenance à Clermont Auvergne Métropole. A l'origine, Royat était un bourg de Chamalières : au début du XIX<sup>e</sup> siècle elle devient une commune indépendante et la frontière est tracée à l'entrée de la station thermale. Bien que le casino et une grande partie de l'établissement thermal se trouve à Chamalières, les thermes sont la propriété de la commune de Royat et la plupart des infrastructures liées au thermalisme (restaurants, villas et hôtels notamment) se sont développées sur le territoire de cette dernière. La station thermale est donc connue du grand public comme étant celle de Royat. Afin d'acter le rôle thermal de la ville, le conseil municipal adopte en 1932 le nouveau nom de « Royat-les-Bains », dans le sillage de Néris-les-Bains ou Aix-les-Bains, bien que dans l'usage, l'appellation « Royat » demeure<sup>1</sup>.

Cette appropriation de la commune de son patrimoine thermal passe d'abord par l'usage. Une partie de l'établissement historique, dont l'aspect actuel est principalement l'œuvre de Louis Jarrier, accueille encore des curistes, de même que le casino moderne rénové en 2012 qui connaît une grande activité. L'ouverture en 2007 du centre de soins et de l'espace de bains Royatonic de l'autre côté de la place Allard est un facteur d'attractivité pour la station et de diversification de la clientèle, proposant aujourd'hui une offre thermique de bien-être<sup>2</sup>. Quant aux villas et aux hôtels, la plupart ont été transformés en meublés destinés à la location, mais leur aspect extérieur a été généralement conservé dans le style des années 1920, l'âge d'or de la station, et participe de l'ambiance générale de la station. Ils sont pour la majorité implantés au sud de la station thermale, le long du boulevard Vaquez pour les anciens hôtels et palaces et le long du boulevard Barrieu pour les anciennes grandes maisons de villégiature.

Dans le cadre d'une réappropriation de ce patrimoine thermal, à des fins d'attractivité et de tourisme, mais également de conservation de l'architecture historique, la ville est dotée d'un « Site patrimonial remarquable (SPR) »<sup>3</sup> en 2016, dont le règlement est intégré au Plan local d'urbanisme (PLU). Cette protection s'étend de la frontière avec Chamalières jusqu'à la limite avec la commune de Fontanas, à l'ouest. Ainsi c'est l'ensemble de Royat-Bas (la station thermale) et de Royat-Haut (le centre historique) qui est protégé. La mise en place de cette protection incite donc à prendre en compte le caractère remarquable et patrimonial des architectures, qui fonctionnent comme un ensemble urbain cohérent et caractéristique de l'histoire de la ville et de sa station. Plusieurs édifices sont également protégés au titre des Monuments historiques, telle que

l'église Saint-Léger dans Royat-haut, ou encore les établissements de la station, comme la buvette Eugénie et le Pavillon Saint-Mart. Dans la famille des architectures domestiques, une villa est inscrite au titre des Monuments historiques, la *Villa Stella* et plus récemment l'ancien *hôtel Majestic*.

Concernant précisément la station, une première étude de repérage et d'inventaire a d'ailleurs été réalisée en 2014-2015. L'association « Route des villes d'eaux – Massif Central » 4 est basée à Royat et a entrepris le recensement de plusieurs stations auvergnates. L'étude de Royat-Chamalières a permis de retracer l'histoire de la station ainsi que de repérer les différents édifices, architectures et mobiliers urbains qui incarnent cette histoire et de proposer une bibliographie fournie concernant ce sujet. Enfin, cette étude a également permis la mise en place d'un parcours touristique de visites découvertes du patrimoine avec l'installation de *QR codes* aux différents lieux emblématiques de la ville. On remarque de plus une réelle appropriation du patrimoine thermal et de l'histoire de Royat par des historiens appartenant à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Plusieurs ouvrages et articles ont été publiés sur l'histoire de certains édifices, tels que les hôtels ou encore le théâtre<sup>5</sup> et une page de réseaux sociaux consacrés à la vie du Majestic et du Royat-Palace pendant la Belle Époque.

L'étude actuelle menée par le service de l'Inventaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'approfondir l'histoire urbaine de la station thermale en se concentrant sur une série d'architectures qui semblent fonctionner comme des marqueurs du paysage de la commune. La ville de Royat a connu de nombreux aménagements urbains successifs dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et ces aménagements semblent toujours avoir été pensés en lien avec l'essor de la station. Aujourd'hui la commune de Royat est en pleine réflexion urbaine, et il semble alors opportun de se concentrer sur l'histoire urbaine de la station et d'interroger les stratégies de visibilité et de points de vue mis en place au fil des constructions et des planifications urbaines successives.

### *L'étude du patrimoine thermal dans les publications de l'Inventaire général du patrimoine*

Cette étude de la station thermale de Royat s'inscrit donc dans un contexte communal particulier mais est également partie prenante d'une étude de plus grande ampleur. Depuis les années 2010, la mission de l'Inventaire général du patrimoine a souligné l'importance de la thématique du patrimoine thermal dans les études régionales. À l'origine, les études sur le patrimoine thermal étaient intégrées dans les études plus larges sur la villégiature ou des villes d'eaux (stations thermales et stations balnéaires). On peut alors citer en exemple les ouvrages fondateurs de Bernard Toulhier, qui prend la suite de Claude Mignot à la tête du programme « Architecture de la villégiature » du centre André-Chastel. Il publie en 2002 un ouvrage qui brosse un premier état de la recherche et des singularités de l'architecture des stations thermales et des stations balnéaires, en pointant les particularités de chacune. Malgré des ouvrages fondamentaux, comme la thèse de Dominique Jarassé consacrée à l'architecture des établissements thermaux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont surtout les services de l'Inventaire qui s'approprient progressivement la thématique particulière de la station thermale et du patrimoine qui en dépend.

La première qu'il faut citer est celle de l'étude de grande ampleur réalisée en Lorraine, à partir de la station de Vittel qui avait été publiée par l'ancien Institut français de l'architecture. Le service régional s'est alors saisi du sujet et a mis en place dès les années 1990 un programme d'étude sur les stations thermales vosgiennes. L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine mettent également en place en 2015 un programme d'études du phénomène des stations thermales du massif pyrénéen français. Ce projet rassemble plusieurs institutions et a donné lieu à l'ouvrage majeur *Thermalisme et Patrimoines dans les zones de montagne en Europe*<sup>6</sup>. Cet ouvrage fait suite à un colloque organisé par les universités de Pau et de Toulouse en 2020. Il met en lumière la volonté des chercheurs, (universitaires ou de l'Inventaire) de pérenniser ces études et d'en faire un enjeu régional et national. Aujourd'hui toutes les régions concernées par le thermalisme proposent au moins une étude sur ce patrimoine, que ce soit une monographie d'une station ou bien une étude thématique à l'échelle d'un territoire.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est donc pas en reste. Le service de l'Inventaire de l'ancienne Auvergne est d'ailleurs un des premiers services aux côtés de la Lorraine à réaliser des études sur des petites stations thermales. Au début des années 2000, les stations voisines de la Bourboule et du Mont-Dore ont droit à leur publication, tandis qu'en 2010 la station de Vichy est mise à l'honneur dans un ouvrage qui renouvelle le regard sur ce territoire en s'intéressant aux circulations et déambulations qui structurent le paysage thermal. Cette publication a d'ailleurs accompagné la candidature de la ville d'eaux au Label patrimoine mondial de l'UNESCO. À ce jour, c'est un ensemble de onze villes-stations thermales européennes qui détient ce label, car elles incarnent la « valeur universelle exceptionnelle du phénomène thermal européen (1700-1930) ». Cette reconnaissance internationale illustre l'importance et la nécessité de poursuivre l'étude de ce patrimoine, dans toute sa complexité et sa diversité. De ce fait, la Région fusionnée Auvergne-Rhône-Alpes entreprend l'étude d'Aix-les-Bains, station thermale d'importance pour le territoire. La publication en 2022 est menée conjointement entre le service de l'Inventaire de la région et les services municipaux de la ville.

Royat s'inscrit donc dans un contexte d'études nationales et régionales sur le patrimoine thermal. En s'intéressant à cette station, l'Inventaire général du patrimoine cherche à renouer avec des recherches locales, sur des villes d'eaux plus modestes mais qui demeurent inscrites dans un réseau plus large, celui des stations thermales auvergnates. Royat est d'ailleurs une des seules stations encore en activité qui appartient à une métropole, et dont la morphologie urbaine est à la fois marquée par l'implantation géographique et par le développement d'une bipolarité : Royat-Haut, le bourg historique, et Royat-Bas la station thermale. On retrouve cette double polarisation dans d'autres stations, telles que celle de la commune

de Saint-Nectaire qui n'est plus en activité. Les particularités de la station de Royat ont été étudiées par des historiens locaux, avec plusieurs articles sur ce sujet publiés dans le *bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand<sup>7</sup>.

## 2. L'approche de l'étude topo-thématique

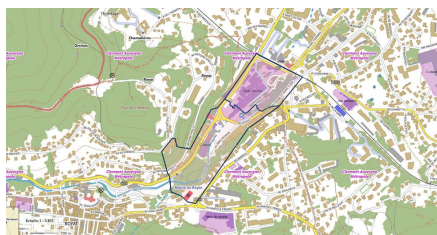
### *Les enjeux scientifiques : l'organisation urbaine d'une station thermale auvergnate*

À l'origine, une station thermale s'articule autour d'une ou plusieurs sources, qui sont exploitées pour leurs qualités minérales, sodiques et même parfois gazeuses. Sans être des « stations » dans le sens contemporain du terme, l'Antiquité a vu se développer différents complexes thermaux autour de ces sources, notamment aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère. C'est le cas à Royat, où des vestiges de bains gallo-romains ont été mis au jour lors des travaux du viaduc à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puis protégés peu après au titre des Monuments historiques<sup>8</sup>. Au Moyen Âge ces établissements sont pour la plupart délaissés mais les populations locales continuent de fréquenter les sources, qui deviennent des lieux de pèlerinage et dont les croyances et traditions transmettent les bienfaits naturels. Puis à la Renaissance et tout au long de l'Ancien Régime, l'exploitation de ces sources prend un caractère médical, qui tend à être réglementé. En 1605, Henri IV crée la Surintendance des eaux minérales de France, tandis que se développent les premiers séjours thermaux en montagne, que ce soient pour les militaires blessés en retour de campagne, ou bien la noblesse de cour pour soigner diverses maladies. C'est cependant surtout au XIX<sup>e</sup> siècle que ces lieux passent de villes d'eaux à de véritables stations, identifiables et connues, et répondant à la définition établie par Isabelle Barbedor : « *entité urbanisée dotée d'équipements spécifiques ; établissement de bains, casino, Grand Hôtel, digue-promenade* »<sup>9</sup>. Cette définition s'applique alors directement aux stations thermales : que ce soit en Auvergne, dans les Vosges ou dans les Pyrénées, on y retrouve les mêmes édifices dédiés aux mêmes usages et tournés soit vers les soins, soit vers le divertissement. Ces deux fonctionnalités sont complémentaires et leur relation marque l'évolution des architectures qui font de la ville thermale une véritable station. Royat est une station qui possède ces différents critères : avec des grands hôtels, aujourd'hui résidences de particuliers, un établissement thermal datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et toujours en activité, ainsi qu'un casino, un théâtre et l'ensemble des édifices associés à la vie de la station. Ainsi, Royat se pose comme un exemple, certes à taille réduite, d'une station thermale caractéristique de l'héritage de « l'âge d'or du thermalisme » de la Belle Époque. Outre ces critères essentiels, il est cependant nécessaire de s'intéresser à la station Royat et à son organisation urbaine en regard de son implantation géographique.

Le bourg de Royat s'est construit sur une coulée de lave, sur la faille de Limagne qui lui confère une morphologie géologique particulière : la ville médiévale s'est implantée dans les hauteurs à l'ouest autour de l'église romane de Saint-Léger, dont le clocher fortifié domine en contrebas les thermes, articulés autour de quatre sources et des thermes antiques. Royat s'est donc développée en longueur, mais également sur les pentes rocheuses au nord et au sud qui semblent enserrer la station. La morphologie urbaine est donc de prime abord très intéressante et nous pousse à interroger les liens entre la station thermale dans la vallée, et la ville médiévale sur les hauteurs. La station semble s'être tournée vers Clermont-Ferrand, notamment avec la construction du chemin de fer et du viaduc qui l'enjambe, tandis que la ville haute a conservé son urbanisme médiéval, labyrinthique, plutôt tourné vers le bois de la Pauze et plus loin, la chaîne des Puys. Alors que l'aménagement urbain est au cœur du développement des stations thermales, comment celui de Royat a-t-il été envisagé ? Quel rôle la station thermale a-t-elle joué dans l'urbanisation de la ville de Royat et inversement ? L'aménagement de la station thermale dans son ensemble a-t-il été envisagé en regard de la ville existante ou au contraire par opposition à elle ? Et dans cette relation entre la station et la ville, comment l'aménagement du parc a-t-il été pensé et quels sont le rôle et la place de la nature qui se trouve entre ces deux entités ?

### *Le territoire : le long de la Tiretaine, de la station thermale au bourg de Royat*

Afin de mener à bien cette étude thématique dans un temps contraint (celui de trois mois et demi), il a été décidé de définir une aire d'étude restreinte mais dont les composantes et les limites permettraient d'apporter des réponses à ces interrogations. L'espace urbain choisi se décline ainsi : délimité au nord-est par le viaduc qui surplombe Chamalières, puis en direction du sud-ouest, le long de l'avenue de Royat et l'avenue Pierre-et-Marie-Curie (puis boulevard Vaquez), de part et d'autre des thermes et du Casino. Ces deux voies se rejoignent sur la place Allard, qui est le point central de notre aire d'étude, et permet ainsi de prendre en compte les hôtels le long du boulevard Vaquez. Ensuite l'aire d'étude se prolonge vers le sud-ouest le long de l'avenue Auguste-Rouzaud, comprenant Royatonic et le parc qui se développe de part et d'autre de la Tiretaine. Enfin, cette aire d'étude s'achève au pied de la vieille ville, avec comme extension, au nord l'ancien restaurant du Paradis (aujourd'hui un hôtel, avenue du Paradis) et au sud, la nouvelle mairie (46 boulevard Barrieu).

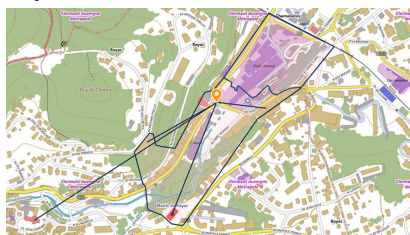


Délimitations de l'aire d'étude.

### *Les modes d'approche : entre marqueurs du paysage thermal et lignes de vision*

Avec cette délimitation, nous intégrons dans notre aire d'étude un sembler d'édifices représentatifs de la station thermale : les thermes, le Casino et l'ancien théâtre, les anciens hôtels, le nouvel établissement *Royatonic*, ainsi que des maisons de villégiature et les villas qui se sont construites autour du parc thermal. Cette aire d'étude permet également de prendre en compte la mairie, construite dans les années 1960 à mi-chemin entre le Vieux-Royat (incarné par l'église) et la station thermale. Bien que cette aire d'étude soit restreinte, nous ne pouvons nous atteler à son étude topographique, en regard du temps imparti. Ainsi, nous avons décidé de nous concentrer sur des édifices choisis, et dont l'histoire et l'architecture nous semblent pertinentes pour mieux comprendre la construction du Royat-les-Bains par rapport au Vieux-Royat, et l'implantation particulière de cette station thermale sur la faille de Limagne et entre le puy du Chateix et le puy de Montaudoux.

Afin de choisir ces édifices nous avons décidé de reprendre la méthodologie mise en place dans l'étude de *l'Auvergne vue du train* et dans celle des *Villes en Auvergne. Fragments choisis* : s'intéresser au paysage à partir du chemin de fer ou bien de la perspective du piéton. Pour Royat, nous avons donc mis en place des lignes de vision qui correspondent aux perspectives du baigneur et de l'étranger quand il passe la saison à la station. Ces « lignes » reposent sur le principe de co-visibilité des édifices ainsi que leur implantation. La place du Docteur-Allard, à l'entrée du parc thermal, est le premier point de départ de cette ligne de vision. La place est présente sur les plans de la ville dès la seconde moitié de XIX<sup>e</sup> siècle et à partir de ce point nous notons trois marqueurs spatiaux : le front de bâtiments des anciens hôtels le long du boulevard Vaquez, et dont le plus emblématique se dresse au numéro 6 de la rue ; le viaduc, au nord-est de la station ; et lorsque le regard se tourne vers l'ouest, c'est-à-dire vers le bourg de Royat, le Paradis qui se dresse sur les pentes du Puy de Chateix, au nord-ouest.



Aire d'étude et "lignes de visions" entre les architectures choisies.

En suivant cette ligne de vision qui nous entraîne vers Royat-Haut, on remarque que de l'autre côté de la vallée, en contrepoint de la résidence du Paradis, s'élève la mairie. Elle domine le nouveau parc thermal de *Royatonic*, cette coulée verte qui évolue au centre de notre aire d'étude et le long de la Tiretaine. En remontant le ruisseau, on peut atteindre la mairie par les rues en escaliers et en pas-d'âne qui traversent les parcelles des villas implantées sur la pente méridionale de la vallée. Puis arrivé à la mairie, deux lignes de vision se dégagent : le Paradis au nord, et à l'ouest l'église et son clocher qui domine la ville-haute, tandis que le parc thermal historique et le viaduc ne sont plus visibles à l'est, trop encaissés dans la vallée de Royat.

L'approche par ces lignes de vision et ces différents points de vue sur la vallée de Royat, nous a permis de déterminer des dossiers d'architecture. Ces édifices à étudier relèvent soit du champ de la station thermale, les hôtels qui longent le boulevard Vaquez, la résidence du Paradis ou le chemin de fer établi sur le viaduc ; ou bien du champ de la commune et de ses architectures traditionnelles, telles que l'église et la mairie. En étudiant ces architectures on remarque qu'elles servent de marqueurs dans le paysage mais surtout qu'elles donnent à voir un panorama de la ville. Ce panorama est d'autant plus particulier qu'il est lié à un paysage de pentes et de dénivelés. Soulignée par Brigitte Ceroni dans *Thiers. Suivre la pente*, la présence du relief façonne la ville, ses activités et son organisation. Comme à Thiers, l'histoire urbaine de Royat soulève des interrogations : quel rôle la pente a-t-elle joué dans l'aménagement urbain ? Le développement de la station thermale a-t-il progressivement épousé la pente ou au contraire s'y est-il plutôt opposé ? Les lignes de vision que nous proposons d'étudier prennent en compte cette problématique de relief. La pente participe à la construction de ce paysage et de ces vues, car elle ménage des panoramas et des points de vue singuliers à la station, que ce soit sur les hauteurs du Paradis, de l'ancien hôtel Royat-Palace ou bien de l'église Saint-Léger dans le bourg.

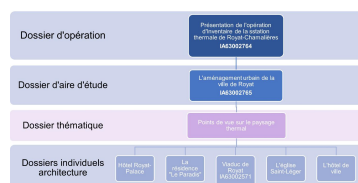
Ces architectures participent donc à l'élaboration d'un véritable paysage thermal, à la fois par leur rôle de marqueur dans l'espace thermal (et plus largement urbain) et en offrant, à partir de leurs espaces internes, des vues et des panoramas sur

l'ensemble de la ville-station. Ensermé dans la vallée, ce paysage thermal s'articule donc autour des lignes de vision que nous avons présentées et il s'agit donc de comprendre comment ces édifices participent de cet environnement et structurent aujourd'hui l'urbanisation et l'aménagement de la ville de Royat, entre ville haute et station thermale.

### 3. Les restitutions attendues

Pour mener à bien notre étude et définir son contexte et sa place dans les études d'inventaire, nous procédons tout d'abord à l'élaboration d'une synthèse de l'ensemble des recherches réalisées sur la villégiature à l'échelle nationale puis, dans un second temps à une historiographie des études réalisées sur le patrimoine thermal dans les services régionaux de l'Inventaire et plus particulièrement de l'ancienne région d'Auvergne.

La finalité de l'étude conduira comme toutes les études des services de l'Inventaire régionaux à l'élaboration de dossiers électroniques, afin qu'ils soient diffusés sur la base de données du service et diffusés via [son site internet](#). Ces dossiers ont été pensés et construits selon l'organisation suivante :



Arborescence des dossiers.

**Le dossier d'opération** expose le présent Cahier des clauses scientifiques et techniques, et introduit le **dossier d'aire d'étude** qui présente le périmètre du dossier, interrogeant la place de la station thermale et du bourg dans cette étude et proposant un historique de l'aire d'étude choisie. L'ensemble des **dossiers individuels architecture** présentent les architectures et les recherches effectuées autour de ces édifices tandis que le **dossier thématique** interroge plus précisément la notion de « paysage thermal » et de marqueurs dans l'espace urbain selon les problématiques soulevées en introduction.

Cette étude étant réalisée par une élève-conservatrice du patrimoine dans le cadre d'un stage de quatre mois, le calendrier est restreint et a conditionné l'approche du sujet. L'ensemble des restitutions se sont donc réalisées selon ce calendrier :

- Juillet - août 2023 : mise en place du sujet, recherches et réalisation autour d'une synthèse globale sur les travaux sur la villégiature thermique réalisés par les services de l'Inventaire depuis leur création.
- Septembre - octobre 2023 : début du terrain et des recherches en archives et réalisation du Cahier des clauses scientifiques et techniques.
- Novembre - décembre 2023 : suite du terrain, prises de vue photographiques, recherches en archives et réalisations des sept dossiers.

1. En 2018-2019, la commune demande à la préfecture de rétablir le nom de « Royat ».
2. Municipalité de Royat, Plan local d'urbanisme de Royat, « Rapport de Présentation », règlement du site patrimonial remarquable, 2016, p. 34.
3. La protection est à l'origine une Aire de Valorisation d'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui est transformée en SPR avec la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) de 2016.
4. Cette association dépend de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et met en place des actions innovantes afin de soutenir le tourisme thermal et d'encourager les stratégies d'attractivité des différentes communes.
5. MATHEVET Claude, Le théâtre de Royat. Opéra à voir, opéra à entendre, Aurillac, éd. Caractère, 2007.
6. CASTANER MUNOZ Esteban, JALABERT Laurent, MEYNEN Nicolas (dir.), Thermalisme et patrimoines dans les zones de montagne en Europe du XVIIIe au XXIe siècle, Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2021.
7. A titre d'exemple : Picot Johan, « Chronique d'une magnificence révolue. Heurs et malheurs des palaces de Royat. Nouvelles recherches sur les origines de l'Hôtel Royal-Saint-Mart », Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, tome CXVII, n°2, 2016.
8. Ministère de la Culture, « Restes de thermes antiques, Royat », Plateforme ouverte du patrimoine, notice Mérimée PA00092333.
9. Barbedor Isabelle, « Les différentes échelles de l'espace de la villégiature balnéaire : l'exemple de la Côte d'Emeraude », In Situ. Revue des Patrimoines, n°4, 2004 [en ligne] Url : La Villégiature retrouvée : les réseaux de la recherche (openedition.org). Note 3.

## Références documentaires

### Bibliographie

- **JARASSÉ, Thermes romantiques, 1992**  
JARASSE Dominique, **Les Thermes romantiques. Bains et villégiature en France de 1800 à 1850**, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 1992.
- **Le Mont-Dore**  
INVENTAIRE GENERAL. Service régional d'Auvergne. **Le Mont-Dore, une ville d'eaux en Auvergne**. Réd. Brigitte Ceroni, Bernadette Fizellier-Sauget, Annie Lafont, et al. Clermont-Ferrand : Étude du patrimoine auvergnat (Images du patrimoine ; 175), 1998.
- **La Bourboule**  
INVENTAIRE GENERAL. Service régional d'Auvergne. **La Bourboule, thermalisme et villégiature**. Réd. Brigitte Ceroni, Jean-François Luneau. Clermont-Ferrand : Étude du patrimoine auvergnat (Images du patrimoine, 201), 2000.
- **TOULIER, Bernard. Villes d'eaux, station thermale et balnéaires. Bruxelles : 2002. 176 p. ill. en**  
TOULIER, Bernard. **Villes d'eaux, station thermale et balnéaires**. Bruxelles : 2002. 176 p. ill. en couleur ; 30 cm.
- **"Vichy, invitation à la promenade", 2010.**  
Inventaire général - Service régional d'Auvergne, *Vichy, invitation à la promenade*, par RENAULT-JOUSEAU, Delphine, Lyon : lieux Dits, 2010.  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont
- **Thermalisme et architecture thermale dans le Puy-de-Dôme**  
BUCAILLE, Richard, VIRIEUX, Jeanne. **Des esthétiques méconnues : III. Thermalisme et architecture thermale en Puy-de-Dôme (XIXe-XXIe siècles)**. Clermont-Ferrand : Conseil général du Puy-de-Dôme (coll. "Carnets patrimoniaux", n°3), 2013.  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : 63.489 ou CDP M131
- **Inventaire général, Les villes en Auvergne. Fragments choisis**  
Inventaire général. Service régional de l'Inventaire d'Auvergne. **Les villes en Auvergne. Fragments choisis**. Réd. RENAUD-MORAND, Bénédicte. Lyon : Lieux dits (Cahiers du patrimoine ; 109), 2014.
- **L'Auvergne vue du train.**  
INVENTAIRE GÉNÉRAL. Service régional d'Auvergne. **L'Auvergne vue du train**. Réd. Brigitte Ceroni, Maryse Durin-Tercelin, Bénédicte Renaud-Morand ; fotogr. Christian Parisey, Jean-Michel Périn, et al. Thiers : Page centrale, 2016.
- **Stations Thermales pyrénées, 2020**  
INVENTAIRE GÉNÉRAL. Région Nouvelle-Aquitaine, **Stations thermale des Pyrénées béarnaises**, Réd. DELPECH Viviane, Bordeaux, éd. Le Festin, 2020.  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : CDP COLL
- **Thermalisme et Patrimoine 2021**  
CASTANER MUNOZ Esteban, JALABERT Laurent, MEYNEN Nicolas (dir.), **Thermalisme et patrimoines dans les zones de montagne en Europe du XVIIIe au XXIe siècle**, Pau, Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2021.
- **Aix-les-Bains, 2022**

LAGRANGE Joël, **Aix-les-Bains. Carrefour des villégiatures**, Lyon, Lieux-Dits, 2022.  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : CDP COLL

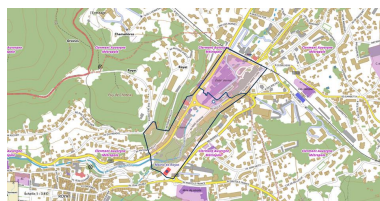
## Illustrations



Façade antérieure de l'hôtel de ville de Royat, sur la place Renoux et le Paradis en arrière-plan, 2023.

Phot. Christian Parisey,  
Phot. Marion Urbanek

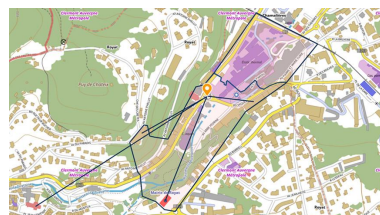
IVR84\_20236301086NUC4A



Délimitations de l'aire d'étude.

Dess. Isabelle Brown

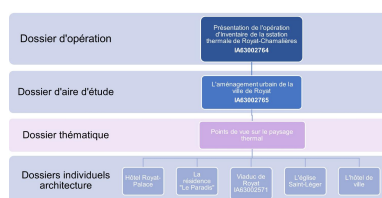
IVR84\_20236301159NUDA



Aire d'étude et "lignes de visions" entre les architectures choisies.

Dess. Isabelle Brown

IVR84\_20236301160NUDA



Arborescence des dossiers.

Dess. Isabelle Brown

IVR84\_20236301161NUDA

## Dossiers liés

### Dossier(s) de synthèse :

La commune de Royat (IA63002765) Auvergne, Puy-de-Dôme, Royat

Auteur(s) du dossier : Isabelle Brown

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



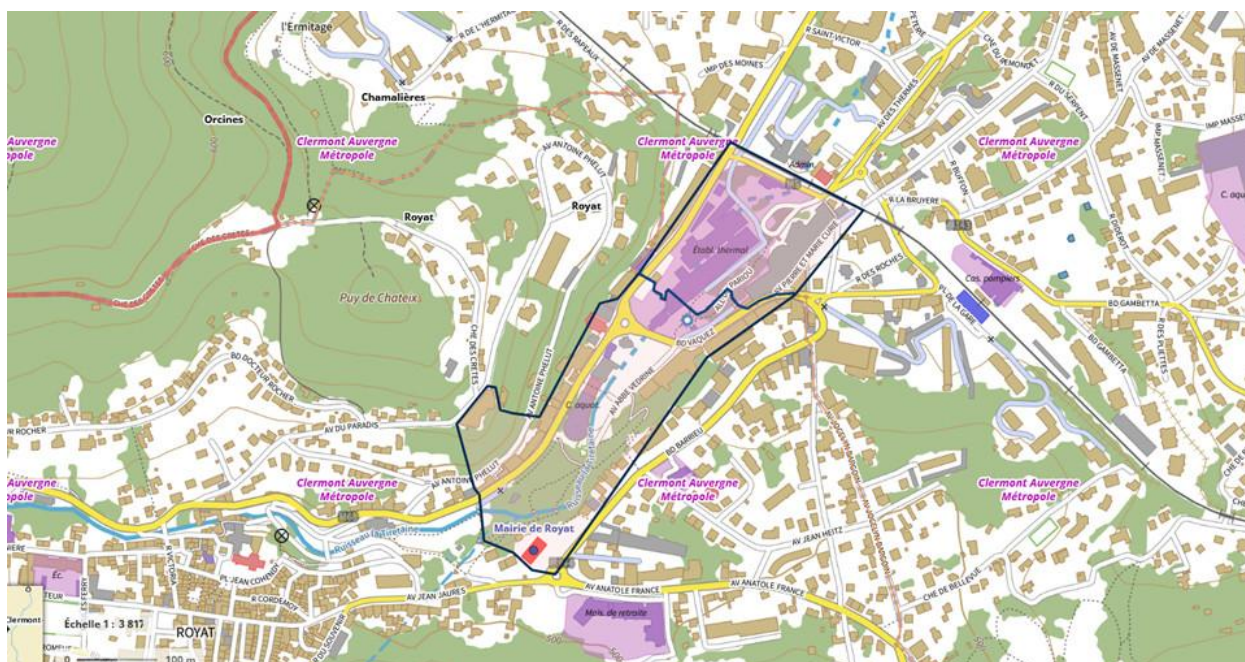
Façade antérieure de l'hôtel de ville de Royat, sur la place Renoux et le Paradis en arrière-plan, 2023.

IVR84\_20236301086NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey, Auteur de l'illustration : Marion Urbanek

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



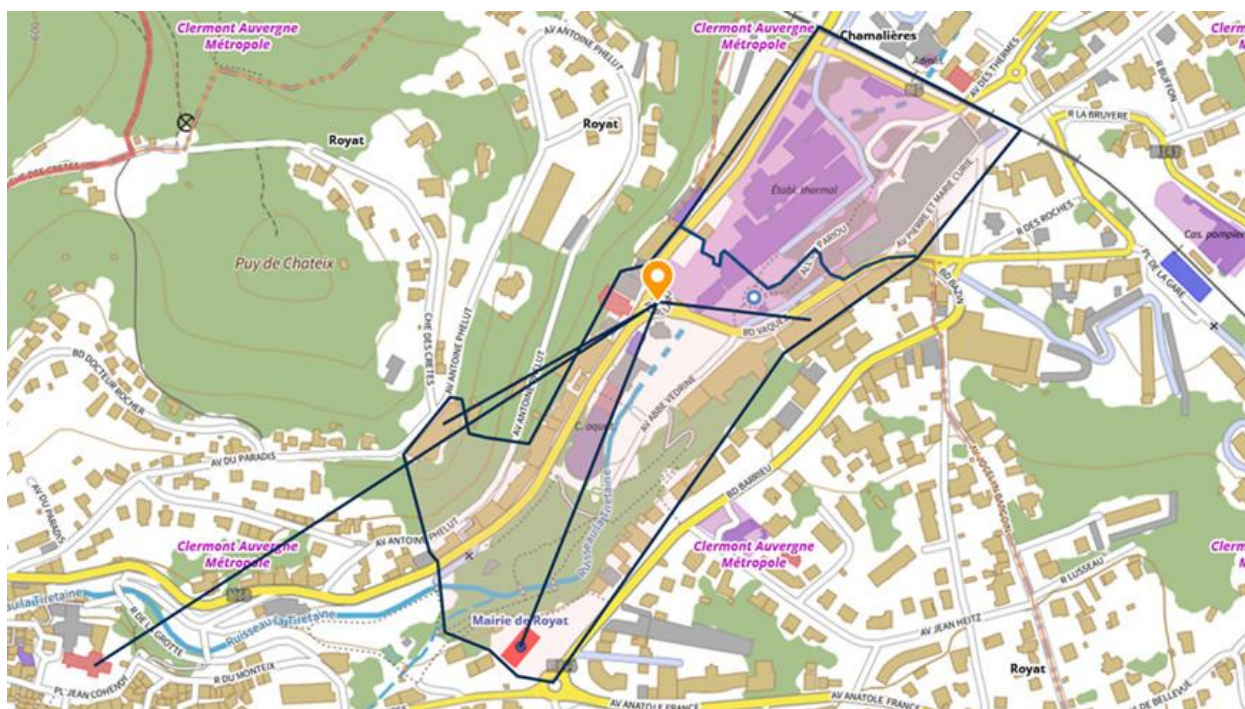
Délimitations de l'aire d'étude.

IVR84\_20236301159NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Brown

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



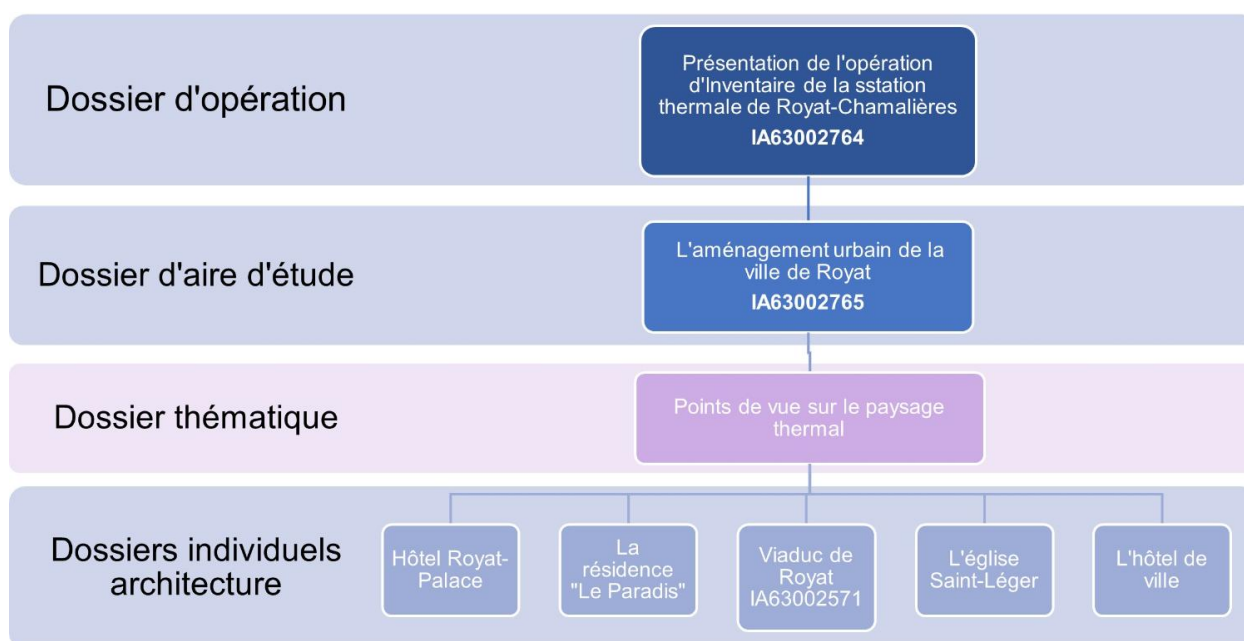
Aire d'étude et "lignes de visions" entre les architectures choisies.

IVR84\_20236301160NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Brown

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN  
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Arborescence des dossiers.

IVR84\_20236301161NUDA

Auteur de l'illustration : Isabelle Brown

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
communication libre, reproduction soumise à autorisation